

Retour au collège Jacques Monod en fin de journée (avec dîner en chemin à un self sur l'autoroute). La cohérence des horaires proposés sera particulièrement importante (notamment pour les trajets d'un lieu à un autre). L'ordre de la planification des journées ne saurait être modifié.

- Transport: Car
- Hébergement :
 - ❖ Auberge de jeunesse au Mont Dore
 - ❖ Centre de jeunes dans la commune de Saint-Ours-les-roches
 - ❖ Centre de vacances à la Bourboule

avec possibilité de loger les enfants sur deux étages différents dans le même bâtiment. Des aires de détente et de divertissements doivent être proposés (tennis de table, possibilité de faire une soirée dansante pour les enfants). Les draps devront être en tissus cotonneux et non jetable.

- Restauration : Pension complète. Repas de midi du J2 au J5 seront fournis par l'auberge sous forme de panier-repas confectionnés par l'établissement sous forme individuelle. Les repas du soir et petit-déjeuner du J1 au J5 seront proposés et pris à l'auberge (sauf dîner J5). Les dîners incluront entrée, plat et dessert et, au moins une fois, un repas lié à la gastronomie locale. L'établissement pourra être flexible sur les horaires des repas du matin (pour cause de départ vers 7h) et du soir (arrivée tardive pour cause de sites de visites éloignés). Dîner du J5 sera un repas sur aire d'autoroute.
- Gestion des repas pour personnes ayant des restrictions alimentaires type allergies ou croyances religieuse ou philosophique : surcoût éventuel

Art 2 : Prix du séjour

La prestation comprend :

- Le transport aller/retour du Collège Jacques Monod, Les Pennes Mirabeau au lieu de destination
- L'hébergement et la restauration sur les lieux de destination du dîner du J1 au déjeuner du J5
- Le dîner du J5
- Les déplacements sur les lieux de destination et frais annexes.
- L'entrée sur les sites visités et la présence d'un guide suivant demande.
- Les taxes de séjour dues
- L'assurance annulation individuelle et assurance annulation vigie pirate(annulation à la demande des autorités)

Le prix unitaire est fixé pour un effectif total de 53 personnes. Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, il convient d'indiquer les tranches d'effectifs dans lesquelles le prix restera inchangé et a contrario, celles s'accompagnant du calcul d'un nouveau prix unitaire.

En cas de gratuité d'un ou plusieurs accompagnateurs le préciser de façon distincte.

Des modifications à la baisse de l'effectif sont possibles.

Un remplacement des non partants par d'autres personnes est toujours possible.

Dans le cadre de l'assurance annulation, jusqu'au jour du départ, une annulation du voyage pour raisons médicales ou en raison du décès d'un membre de la famille du participant (sur production d'un justificatif) conduira au remboursement des sommes engagées déduction faite du montant de la participation de l'assurance annulation

Art 3 : Durée d'exécution du marché

Le MAPA ainsi que le présent règlement sont valables jusqu'au 30 juin 2018

Les Pennes Mirabeau, le 13 juillet 2017
Pouvoir Adjudicateur
Jean-François Véran



A _____, le _____
Lu et approuvé
Nom et signature
Cachet du prestataire